

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00583
Numéro SIREN : 807 389 424
Nom ou dénomination : 2D SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 1206

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

RECEPISSE DE DEPOT

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

SAS JOEL PRUVOST
10 AV DU RIVAGE GAYANT
59119 WAZIERS

V/REF :
N/REF : 2014 B 583 / 2019-B-1206

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 17/04/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Concernant la société

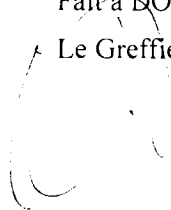
2D SYSTEMES
Société par actions simplifiée
941 rue Charles Bourseul
Incubateur de l'Ecole des Mines de Douai
59500 Douai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1206 le 24/04/2019

R.C.S. DOUAI 807 389 424 (2014 B 583)

Fait à DOUAI le 24/04/2019,

Le Greffier



24 AVR. 2019

401/8375

110583

B 1206

2D SYSTEME
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : Incubateur de l'Ecole des Mines de DOUAI
941 rue Charles Bourseul
59500 DOUAI
RCS DOUAI 807 389 424

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08 FEVRIER 2019

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 920 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	25 920 euros
- Bénéfice distribuable :	25 920 euros
- A titre de dividendes répartis entre les associés :	4 286 euros
- Le solde s'élevant à :	21 634 euros

Affecté en totalité au poste Autres Réserves.

Le dividende est donc de 1,07.... euros par action.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 17,2 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués et d'opérer un prélèvement forfaitaire obligatoire (actuellement 12,8 %), calculé sur le montant brut des revenus distribués.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

L'associé a la possibilité, lors de l'établissement de sa déclaration de revenus, d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il bénéficie dans ce dernier cas de l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

118

** Rappel des dividendes distribués*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Exercice Clos le</i>	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2017	3 714 €	-	-
30/09/2016	-	-	-
30/09/2015	-	-	-

II. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 920 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	25 920 euros
- Bénéfice distribuable :	25 920 euros
- A titre de dividendes répartis entre les associés :	4 286 euros
- Le solde s'élevant à :	21 634 euros

Affecté en totalité au poste Autres Réserves.

Le dividende est donc de 1,07.... euros par action.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 17,2 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués et d'opérer un prélèvement forfaitaire obligatoire (actuellement 12,8 %), calculé sur le montant brut des revenus distribués.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

L'associé a la possibilité, lors de l'établissement de sa déclaration de revenus, d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il bénéficie dans ce dernier cas de l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

** Rappel des dividendes distribués*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Exercice Clos le</i>	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2017	3 714 €	-	-
30/09/2016	-	-	-
30/09/2015	-	-	-

**Pour copie certifiée conforme
M. Nicolas GOLOS**



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise 2D SYSTEME SAS
Adresse de l'entreprise 941 rue Charles Bourseul 59500 DOUAI
Numéro SIRET* 8 0 7 3 8 9 4 2 4 0 0 0 1 9
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 | Durée de l'exercice précédent* 12 |

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 30/09/2018 Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	4 385	030	3 123		1 261
	Immobilisations financières* (1)	040	96	042			96
	Total I (5)	044	4 481	048	3 123		1 357
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060	15 450	062			15 450
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	52 257	070			52 257
		072	1 902	074			1 902
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	18 921	086			18 921
Charges constatées d'avance*	092		094				
Total II	096	88 529	098			88 529	
Total général (I + II)	110	93 010	112	3 123		89 886	

		Exercice N NET 1	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	400
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	5 047
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	25 920
	Provisions réglementées	140	
Total I	142	35 367	
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 657
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	17 315
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	9 414
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 37)	172	19 133
	Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	54 519	
Total général (I + II + III)	180	89 886	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	681
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 357
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
 Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
 A-bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise **2D SYSTEME SAS**

 Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le 30/09/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	188 105	
	Production vendue {	biens		215		214		
		services *		217		218	71 701	
		dont export et livraisons intracommunautaires						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	3 915		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	263 722	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	125 930	
	Variation de stock (marchandises)*					236	-2 747	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 4 366 - immobilier :)					242	37 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 377)					244	2 386	
	Rémunérations du personnel*					250	48 130	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	18 605	
	Dotations aux amortissements*					254	1 083	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	2 059
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		20			
Total des charges d'exploitation (II)						264	232 843	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 879	
Produits financiers (III) 280		1				294	398	
Charges financières (V)						298		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	135	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	4 427	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	25 920	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	25 920	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 427		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	135		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies et octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990					
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			350	970
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 352	29 512	
						Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 370	29 512	
						Déficit col.2	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS						Néant <input type="checkbox"/> *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
		410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 032	442	1 253	444		446	3 285			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462	103	464		466	103			
	Autres immobilisations corporelles	470	996	472		474		476	996			
Immobilisations financières		480	96	482		484		486	96			
TOTAL		490	3 124	492	1 357	494		496	4 481			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 453	532	717	534		536	2 169		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552	35	554		556	35		
	Autres immobilisations corporelles		560	587	562	332	564		566	919		
TOTAL			570	2 040	572	1 083	574		576	3 123		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	583	594	595	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL						596	585	597	599			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	3 300	630		644	3 300	646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680	3 300	682		684	3 300	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agences-amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	53 604
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 683
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
Durée en nombre de mois		12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	259 807	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	259 807	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	615	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	2 747	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3 362	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	135 200	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	23 027	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2 059	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	160 287	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137
		102 882	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	102 882	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	259 807	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 7	160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 8
Date de cessation	186		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

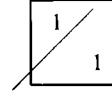


(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300918

N° SIRET

8 0 7 3 8 9 4 2 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2D SYSTEME SAS

ADRESSE (voie)

941 rue Charles Bourseul

CODE POSTAL

59500

VILLE

DOUAI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) M Nom patronymique GOLOS Prénom(s) NICOLASNom marital GOLOS % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 4 000.00Naissance : Date 03/02/1967 N° Département 59 Commune JEUMONT Pays FranceAdresse : N° 785 Voie GRAND RUECode Postal 59310 Commune COUTICHES Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300918

N° SIRET : 8 0 7 3 8 9 4 2 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2D SYSTEME SAS

ADRESSE (voie) 941 rue Charles Bourseul

CODE POSTAL 59500 VILLE DOUAI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA